



## COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE DISTRICT ALSACE

P-V N° 01 bureau du 25 juin 2021  
Au club house d'Ostheim

Présidence : **Philippe DURR**

Présents : **Loic MUTTENZER - Joseph SCHMIDT – Yannick SCHMITT**  
**François WEISS – Christian WILLER - Jean WISSON**

Invités : **Pascal FRITZ** Vice-président CRA LGEF  
**Pascal OUDIN** Représentant de la C.D.A. à la Commission Appel District

Excusés : **Michel AUCOURT** Président district Alsace  
**Stéphane VILLEMIN** Président CRA LGEF  
**Mathieu LOMBARD** CT.A. - **Camille BIDAU**

En début de séance, Le Président remercie le FC Ostheim pour l'accueil et la mise à disposition du club house pour cette réunion.

Merci à **Pascal FRITZ** d'être présent pour cette dernière session de la saison.

Le Président remercie ces deux futurs anciens Présidents des sous commissions

**Yannick SCHMITT** et **Jean WISSON** pour le travail accompli afin de préparer la nouvelle CDA. Travail fait dans l'urgence mais toujours dans un professionnalisme exemplaire.

La CDA ALSACE en son Président **Philippe DURR** enregistre l'arrêt de toute fonction au niveau de la CDA au 30 Juin 2021, d'un monument de la désignation en la personne de **René HAUSWALD** 28 années au sein de la CDA il est entré en 1993 sous la présidence de **Guy CHARBONNIER**. Désignateurs jeunes puis séniors et pour terminer son parcours il a désigné les vétérans pendant 2 années. Environ 30000 désignations faites par René avec passion, engagement, et amour pour l'arbitrage. Merci **Monsieur René**.

### 1) Communications

- Le Président demande à ses membres d'utiliser au maximum le moyen technologique 'découvert' par certains lors de la pandémie c'est-à-dire la Visio conférence.
- La CDA Alsace remercie les membres **FECHTER Gilles – KIEN Gaétan - STORCK William** pour leur dévouement et leur travail au sein de la commission.
- Le Président a le souhait d'ouvrir la commission à d'autres membres d'autres commissions.
- L'organigramme et règlement intérieur mis à jour et seront soumis pour validation au CD du district du samedi 10.07.2021.
- Trophée du FAIR PLAY : Dimanche 17.10.2021 à Erstein Würth l'horaire sera communiqué plus tard.
- Le Président rappelle que la saison 2020-2021 qui s'achève est une saison blanche.
  - Les classements sont gelés (monté et descente).
  - Pas de formation cette saison concernant les arbitres auxiliaires.
- **Match Amicaux** : Il est rappelé aux arbitres qu'ils ne peuvent pas arbitrer une compétition officielle ou amicale sans l'accord du désignateur officiel de la CDA et ce, quel que soit le niveau de compétitions ou type de rencontres. Bien entendu, les clubs peuvent se rapprocher des désignateurs pour demander la désignation de leur propre arbitre non sans avoir au préalable déclaré la rencontre auprès du District ; en fonction du niveau des équipes et de celui des arbitres, une réponse leur sera apportée.

- **Frais d'arbitrage pour la saison 2021/2022** : Suite à la pandémie, dans un élan de soutien et de solidarité aux Clubs du District Alsace, la CDA Alsace ne proposera pas au Comité Directeur une revalorisation des indemnités d'arbitrage pour la saison 2021/2022.

## 2) Correspondances

- **AYACHI Samir** club de HIRTZBACH : Le bureau décide de sa réintégration suite à la demande par mail mais lui demande néanmoins de participer à la prochaine FIA.
- **MAZZANE Abdelmalek**: Mail du 12.06.21 : réponse sera apporté par la section formation en la personne de **Loic MUTTENZER**.
- **ELHOM Sofiene**: mail du 09.06.21 : demande transférée à la CDSA qui vous apportera une réponse.

## 3) Situation des effectifs

A ce jour 30 dossiers validés 75 en attente chez le médecin et 250 fiches remplies  
**Rappel au club** : La CDA ALSACE demande aux clubs de veiller à valider la demande de licence des arbitres.

## 4) Statuts :

Le bureau valide le suivi disciplinaire proposé par le Vice -président  
Le vice-président est chargé du suivi du statut de l'arbitrage.  
Il établira la liste de suivi pour l'Alsace.

## 5) Désignations :

Le Président demande à Joseph SCHMIDT de lui indiquer la personne qui le secondera. En attente de validation lors du prochain bureau.  
Le projet de désigner les vétérans automatiquement est en réflexion.

## 6) Formations :

### 6.1 Intervention Président

- Le Président déplore encore une fois un système FIA mis en cause par tous les districts lors de la réunion du 13.06.2021 à Tomblaine.
- Une nouvelle réunion est programmée pour le mardi 6.07.2021 à 13h00.
- Le planning des nouvelles FIA est arrêté et publié sur le site.
- Le planning pour les stages de rentrée sera diffusé courant juillet sur le site du District.
- **Groupe promo** : Candidature par lettre de motivation – test écrit pour la sélection en septembre 2021.
- **Féminisation** : Le Président demande à ses membres de se rapprocher de la commission de féminisation pour promouvoir l'arbitrage féminin. Lors des rencontres territoriales le CTAD se chargera de faire ce rapprochement. Nous mettrons en place une communication sur l'arbitrage féminin.
- **Tutorat** : Désignations et rapport le tuteur doit savoir s'il est opérationnel ou non.
  - Le tuteur doit envoyer le probatoire à François Weiss. Si probatoire OK il devient JAD
  - Si réussite probatoire il restera dans sa catégorie.
    - Si > 21ans va seniors et probatoire en D5
    - Si < 21ans va jeunes et probatoire jeunes
  - Si le tuteur estime dit non le laisser au responsable du tutorat

### 6.2 Intervention E.T.A.D

#### Saison 2020/2021

##### 6.2.1. Formation initiale en arbitrage

La CDA a organisé 7 sessions de F.I.A. (Formation Initiale en Arbitrage) durant la saison 2020/2021. Trois sont déjà terminés et 35 candidats ont été déclaré « reçu ». Quatre sessions sont actuellement en cours, avec 52 candidats inscrits.  
L'examen théorique aura lieu dimanche 27 juin 2021 à Strasbourg et Illzach.

## **6.2.2. Préparation à la ligue**

Suite aux mesures sanitaires, les groupes promotionnels n'ont pas pu se réunir et former les futurs candidats.

La CRA LGEF prévoit un examen au mois d'octobre 2021.

Comme il a été impossible d'observer les arbitres D2, D3, D4 et D5, la CDA proposera comme candidat, des arbitres de niveau D1 (et AAD1) à l'examen de ligue.

Par ailleurs, nous présenterons des arbitres jeunes.

Les arbitres non retenus qui devait figurer dans le groupe promotionnel 2020/2021 seront automatiquement reconduits dans le groupe promotionnel 2021/2022.

Des formations auront lieu au mois de septembre.

## **Saison 2021/2022**

### **6.3.1 Formation initiale en Arbitrage**

Actuellement, 7 stages sont prévus sur l'ensemble du district s'étalant de septembre à décembre.

La date limite pour le statut de l'arbitrage étant fixé au 31 mars 2022, nous pourrions, si besoin, mettre des sessions en février aussi si les clubs sont demandeurs et surtout si on peut suivre niveau tutorat.

### **6.4.1 Formation continue**

#### **6.4.1.1. Stage de rentrée**

Le contenu du stage de rentrée a été arrêté par la section formation continue et a été validée par le bureau de la CDA.

Il est décidé que le nombre d'aller-retour que devra faire un arbitre lors du test physique sera réduit de 20 %.

Le planning des stages est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire, mais la méconnaissance du nombre de renouvellement et du nombre d'arbitre par secteur rend la tâche plus difficile.

A ce titre, le bureau de la CDA valide la proposition de proposer des stages de rentrée en distanciel pour les arbitres ne devant pas faire de test physique.

#### **6.5.1. Questionnaire mensuel**

A la reprise sera remis en place des questionnaires mensuels à destination des arbitres de district.

Une présentation sera effectuée lors des stages de rentrée et le premier questionnaire sera proposé au mois de septembre ou d'octobre 2021.

## **7) OBSERVATIONS (François WEISS)**

La liste des observateurs sera soumise au CD du 10.07.2021 pour validation.

Le Président lève la séance et souhaite à tous d'excellentes vacances

### **Informations PV :**

Les décisions de la **Commission District d'Arbitrage** sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le Président de la C.D.A. Alsace  
**Philippe DURR**

Le Secrétaire  
**Christian WILLER**